

CONSTRUISEZ Y A RIEN À VOIR !

CRÉATION D'UN CENTRE DE CONGRÈS, RÉHABILITATION DU HARAS NATIONAL, DÉMOLITION DE L'HÔTEL DE POLICE... AUTANT DE SUJETS ÉVOQUÉS DANS LE LANDERNEAU ANNÉCIEN SANS QU'UNE GRUE NE POINTE À L'HORIZON. POURQUOI ?

Par Nathalie Truche





© Snehetta-Moka



LE CENTRE DE CONGRÈS DES OH ET DÉBATS

“ Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien construire ? Je ne vois rien que des dossiers qui s'instruisent et des études qui se poursuivent.” La politique d'urbanisme est un conte, la poésie en moins. Quoique, un « compte » serait plus approprié : une addition de mois, d'années, avant que ne soit posée la première pierre au son des tambours et trompettes. Le centre de congrès, par exemple. En mai dernier, la Communauté d'agglomération d'Annecy a frêmi lorsque la Commission d'enquête a prononcé un avis défavorable à sa demande de Déclaration d'Utilité Publique (permettant les ultimes expropriations). Le rapport multiplie les incertitudes liées au développement du marché du tourisme d'affaires, au coût de l'opération, aux retombées économiques, à la sursaturation des voies de circulation, à l'impact environnemental et paysager, etc... N'en jetez plus, la coupe est pleine.

UN COMMISSAIRE BIEN CURIEUX...

Et Jean-Luc Rigaut, président de la C2A, de s'interroger : “Est-ce au commissaire enquêteur de se poser des questions sur les besoins d'une communauté de communes...”

Bref, le Conseil d'agglomération s'est alors fendu d'un argumentaire « point par point » qu'il a présenté au préfet. Lequel, convaincu, a signé la fameuse DUP. Patatras pour les opposants au projet parmi lesquels, Denis Duperthuy. Certes, l'élu divers gauche d'Annecy prône pour une infrastructure vouée à l'accueil du tourisme d'affaires et au Festival du cinéma d'animation. Mais ne lui parlez pas d'une implantation sur la presqu'île d'Albigny, parce que là c'est... sauve-qui-peut. Et puis, il y a aussi le camp des « anti tout », ceux qui rejettent la simple perspective d'un centre

de congrès, qu'il se trouve à Albigny, au fond du lac ou sur Jupiter. D'où une divergence au sein des détracteurs du projet. D'un côté, l'Agglo continue le plan d'exécution avec un permis de construire qui sera déposé, au plus tard, début 2017. De l'autre, les opposants planchent sur l'aspect environnemental de la DUP avec l'appui de juristes. Denis Duperthuy : “On est parti pour des années de requêtes en justice”. Jean-Luc Rigaut : “Je ne peux pas imaginer qu'il n'y ait pas de recours. A nous de continuer à expliquer la pertinence du projet et sa conformité à la loi.” ■■■



© Snehetta-Moka



© Golem

Après l'émergence du projet immobilier des Trésums et la disparition du commissariat, le quartier des Marquisats se réinventera.



LE HARAS POURSUIT SES ÉTUDES

Depuis 2007, le haras bénéficie d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Tout est dit. Car, à ce titre, sa moindre modification est soumise à autorisation. Pour éviter les déconvenues, le dossier est conduit en collaboration avec la Drac Rhône-Alpes (Direction régionale des affaires culturelles). La première étude intitulée « Mission de conseil en architecture et aménagement paysager », a été remise en octobre. Une avancée majeure car les questions fusent : peut-on ouvrir le mur d'enceinte ? Comment prévoir les flux de circulation piétons ? Quelles liaisons aménager entre les bâtiments ? Où végétaliser ? Bref, ce pas franchi, les

deux autres études peuvent désormais trotter. Celle notamment portant sur le volet culturel. Car la volonté municipale vise toujours la création de deux types d'expositions temporaires : une autour de l'art contemporain (en partenariat avec la Fondation Salomon) et une autre consacrée au cinéma d'animation. Troisième et dernière étude : la restauration. L'ouverture d'une halle gourmande doit faire l'objet d'un cahier des charges. Brasserie, restaurant, salon de thé... Quid des établissements à accueillir ? Quelles adaptations seront nécessaires ? Quel est le profil du marché annécien ? Pour attirer les investisseurs, un dossier en béton s'impose. La remise des deux dernières études étant promise pour décembre 2016, le haras trouvera au pied du sapin une vision globale de son avenir.



HÔTEL DE POLICE : LE BAIL EN STAND-BY

Le service des affaires immobilières de la préfecture de police planche actuellement sur une nouvelle implantation du commissariat d'Annecy. Si le bail de douze ans court jusqu'en 2018, il sera ensuite revu « à la carte », indique Jean-Luc Rigaut, maire de la Ville : renouvelé année par année jusqu'au déménagement des fonctionnaires. Un temps envisagé place des Romains, l'hôtel de police devra désormais investir un site plus vaste. Car avec l'élargissement de la C2A à 43 communes (qui deviendra le Grand Annecy au 1^{er} janvier 2017) la donne a changé. Une piste est évoquée derrière la gare. Mais il n'est pas exclu d'accueillir la sécurité départementale en toute proche banlieue. Sous « quatre années », estime l'élu, la municipalité pourra amorcer le réaménagement global des Marquisats et revitaliser cette entrée de ville marquée par le vaste projet immobilier des Trésums. Dans le but de « se réapproprié l'espace », les acquisitions d'habitations situées quai de la Tournette ont déjà commencé. La suppression des places de stationnement jouxtant le commissariat serait compensée par le parking souterrain dit Balleydier, qui devrait faire son trou face à l'ancien hôpital.

Une fois le commissariat rasé, pourra alors germer le « petit Pâquier aux Marquisats », projet cher au cœur du maire. Premières pousses de gazon attendues à horizon 2020/2025. ■



© Ville d'Annecy